

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION À LA FORMATION

Le présent règlement énonce les conditions générales d'inscription à la formation « Initiation à la pratique thérapeutique des Parfums d'Éveil ».

L'inscription au cours est valable par email à info@parfumdeveil.ch ou depuis le formulaire d'inscription en ligne du site www.parfumdeveil.ch.

L'inscription est effective dès son envoi et implique :

1. l'acceptation des présentes conditions générales

2. le règlement de l'acompte de CHF 120.- dans les 5 jours ouvrables au nom de : Parfum d'Éveil Sàrl, Rue de la Tour 65b, 1867 Ollon, Banque Cantonale du Valais, IBAN : CH22 0076 5001 0479 4020 5

3. le règlement du solde de la participation de CHF 270.- au plus tard 3 semaines avant le début du cours

En cas de limitation concernant le nombre de participants, les places seront réservées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions valides selon paragraphe précédent.

Annulation par le.la participant.e

L'inscription est ferme et définitive dès l'envoi de la demande du.de la participant.e. En cas d'annulation, l'acompte sera retenu pour frais d'administration et la demande doit nous parvenir par écrit au plus tard trois semaines avant le début du cours. Passé ce délai, le coût total de la formation nous reste acquis intégralement.

Toutefois, en fonction de la nature de l'annulation, Parfum d'Éveil pourra étudier la mise en compte de la somme payée. Cet avoir pourra être utilisé pour une prochaine session directement par le.la participante ou la personne de son choix, dans un délai maximal de 12 mois. Une telle disposition ne peut être accordée que pour des raisons valables telles que maternité, maladie ou accident (avec certificat médical), décès d'une proche ou une convocation officielle.

Annulation/report de formation par Parfum d'Éveil

Si la formation devait être annulée pour effectif insuffisant ou autre raison, vous en serez informé.e au moins 15 jours avant le début de celle-ci (sauf cas d'extrême gravité). Elle serait alors reportée aux mêmes conditions ou intégralement remboursée si elle devait être annulée définitivement.

Aucune indemnité pour dommage ni aucun intérêt ne pourra être exigé par le.la participant.e en cas d'annulation. Par ailleurs, Parfum d'Éveil se réserve la possibilité d'effectuer des modifications de programmes : dates, lieux, ...

Attestation

Une attestation de présence est délivrée à la fin du cours. Celle-ci est conditionnée au règlement intégral des coûts de formation et au respect du taux de présence exigé de 90%.